

PAR COURRIEL

Le 16 octobre 2023

DEMANDEUR

N/Réf. : 202310-05

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 octobre 2023.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Vous le trouverez ci-joint.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 2

Un projet de démolition industrielle rejeté dans MHM

Lucie Ferré

L'entreprise canadienne Summit s'est vue refuser un projet de démolition et de reconstruction d'un de ses bâtiments, qui aurait mené à l'abattage de 57 arbres dans un secteur de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

«On a reçu 47 lettres de plaintes par rapport à cette démolition, c'est du jamais vu», confie à *Métro* Alia Hassan-Cournol, conseillère du district Maisonneuve–Longue-Pointe et membre du Comité de démolition.

Industrialisation et environnement

La récente reprise d'activité dans le secteur de l'entreprise Ray-Mont Logistiques, autorisée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, a soulevé de nombreuses indignations de la part des résidents du quartier. Certains souhaitaient plutôt qu'un «Parc-Nature» soit installé dans le secteur.

Le projet de démolition du bâtiment de Summit situé au 7101, rue Notre-Dame Est, représentait ainsi la goutte de trop pour les résidents, d'autant plus qu'il prévoyait la reconstruction de plusieurs quais de chargement de camions, ce qui aurait augmenté le camionnage dans la zone.

«Le secteur connaît déjà des problèmes de nuisance sonore», indique Mme Hassan-Cournol, avant d'ajouter que la qualité de vie des résidents est un facteur non négociable, qui devrait préoccuper l'ensemble des industries du secteur.

L'entreprise proposait de remplacer les 57 arbres coupés par un «toit vert» sur une partie du nouvel immeuble. Sur ce point, le Comité de démolition soutient que «le pourcentage de canopée proposé à maturité [par le projet]» aurait été «inférieur à ce qui est estimé pour les végétaux en place présentement».

«C'est aux entreprises de s'ajuster et de proposer des projets plus ambitieux dans leur impact environnemental», réagit la conseillère, avant d'ajouter que l'Arrondissement de MHM aimerait devenir un leader en matière d'écologie.

Une importance patrimoniale

Selon Mme Hassan-Cournol, la bâtiment visé par le projet de démolition de Summit à une valeur patrimoniale auquel les citoyens sont attachés. «Les citoyens du quartier étaient tristes d'apprendre que ce bâtiment pourrait être démolé, alors même qu'il est en état d'être réutilisé», affirme-t-elle.

Construit en 1950, «sa démolition viendrait amoindrir l'effet campus industriel», signale le Comité de démolition de l'arrondissement.

Depuis la décision du comité, le 8 novembre, l'entreprise Summit a 30 jours pour faire appel et peut modifier certains détails de son projet. La conseillère déplore toutefois un comportement peu alerte des enjeux environnementaux de la part de l'entreprise.